



MAIRIE DE

GRAMBOIS

COMPTE RENDU SEANCE PUBLIQUE **du conseil municipal du 17 septembre 2018**

Le maire demande d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour. Accepté à l'unanimité.

Le maire évoque le jugement du Tribunal Administratif à propos d'une gouttière et d'une servitude de surplomb. La commune est condamnée et doit faire enlever la gouttière. Le maire explique qu'à son sens, il n'est pas opportun de faire appel. Aucune objection. Unanimité.

Acquisition de matériel

Le maire explique que COTELUB, suite aux incendies de 2017, a ouvert un fonds de concours pour les communes afin de les aider dans l'acquisition de matériel visant à lutter contre l'incendie. Le conseil municipal se porterait acquéreur d'un tracteur + accessoires de débroussaillage. La commune pourrait obtenir une subvention d'un peu plus de 16 000 €. Accepté à l'unanimité.

CoteLub

Réforme de la taxe de séjour. CoteLub souhaite faire le nécessaire pour percevoir les taxes de séjour. A cet effet, il est souhaitable que les logements soient classés afin d'avoir un montant forfaitaire par nuitée et par personne. A cette fin il faut saisir le Préfet pour l'instauration du régime de changement d'usage des locaux d'habitation. Unanimité.

Par ailleurs le maire informa que la nouvelle compétence GEMAPI impose une taxe nouvelle.

Syndicat d'électrification

Cette instance propose depuis peu des compétences optionnelles. Le maire rappelle au conseil municipal l'état du réseau actuel et précise qu'à certains endroits le réseau est relativement ancien. Il reste encore des points lumineux à changer. Le maire propose au conseil municipal d'opter pour l'option B, c'est-à-dire, de confier les investissements et la maintenance au Syndicat d'Électrification. Toutefois, une étude sur le coût sera réalisée. Validé à l'unanimité.

Informations diverses

- Certains élus demandent si les rivières seront nettoyées dans le cadre de GEMAPI. Des bassins de rétention pourraient être créés afin de limiter l'afflux d'eau sur la ville de Pertuis. Le syndicat de l'Eze va être dissous en fin d'année 2018.
- Le maire évoque la possibilité et la tendance actuelle pour l'extinction de l'éclairage public durant la nuit. C'est effectivement une forte économie, mais cependant, la commune reste responsable en cas d'accident ou d'incident durant l'obscurité. Le maire explique qu'une nuit de sensibilisation sera organisée avec le PNRL pour la prise de conscience sur la pollution lumineuse.
- Logements locatifs. Problème de loyers impayés.
- Décès de David Audouze, le maire propose au conseil municipal de prendre en charge une partie des frais d'obsèques à hauteur de 2 500 €.
- Suite aux intempéries, la réfection des chemins desservants des habitations sera réalisée. Rebouchage des nids de poule par le personnel communal, une étude sera engagée pour les jonctions publiques / privées. Le maire remercie des riverains du Chemin du Thor pour avoir pris en charge l'entrée de leur chemin et le caniveau. Le maire en parlera dans le bulletin municipal.
- Compte tenu du nombre d'habitations (environ 10 à 12) dans le quartier de La Barre, une étude sera réalisée pour lui rendre un usage public.
- Village fleuri. Le jury a procédé à une visite le vendredi 14 septembre. Le cadre et la qualité de vie sont pris en considération au même titre que le fleurissement. Le jury a encouragé la commune à présenter un dossier pour une seconde fleur. Résultat en novembre. Un groupe de travail va être créé pour avancer sur ce sujet et faire de la programmation pluriannuelle.
- Avancement du groupe scolaire – léger retard dans les travaux mais sans conséquence
- « Le Jour de la Nuit » : 13 octobre « La Nuit de la Chouette ». Un programme sera fait pour le 13 octobre à transmettre au Parc.
- Mise en service de la nouvelle antenne de téléphonie mobile ce jour.